Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Joumada I 1445
8 Décembre 2023

N° 143

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2788**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2789**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2792**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2792**
Avis aux créanciers..... **2794**
Convocations
Sociétés anonymes **2795**
Autres sociétés **2798**
Divers
Avis au public..... **2799**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis de souscription

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 45 000 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010 Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

Augmentation du capital :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 novembre 2023 a décidé :

- De supprimer le droit préférentiel de souscription et d'augmenter le capital social de la Société en numéraire de la somme de cinq millions deux cent mille Dinars (5.200.000 DT), pour le porter de quarante cinq millions de Dinars (45.000.000 DT) à cinquante millions deux cent mille Dinars (50.200.000 DT) et l'émission au pair de 520000 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune, à libérer totalement en numéraire à la souscription. A la suite de la suppression du droit préférentiel de souscription, les 520.000 actions nouvelles émises seront réservées à :

- L'Actionnaire «UBCI Capital développement SICAR» : 320.000 actions;

- Le Souscripteur «UDI SICAR» : 200.000 actions.

Dépôt des fonds provenant de la souscription

Au compte indisponible ouvert chez UBCI, Agence Les Jardins de la Soukra, sous le numéro 11012000129008178858.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 8 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Dépôt provisoire :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 novembre 2023, enregistré le 5 décembre 2023 à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis sous le numéro 23505715 quittance n°10502 a été déposé le 5 décembre 2023 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC021702023.

2023R02912SANB2

Notice d'Information

Augmentation de capital

Société TUNIFERT

Société anonyme

Au capital de 1.400.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0491307X

Durée : 99 ans

Objet social : La multiplication, la production, le conditionnement, la commercialisation, la recherche et le développement des semences céréalières sélectionnées & la commercialisation des intrants agricoles.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Premier Bureau le 7 Novembre 2023 sous le n°23505247 Quittance n°9699 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le n°AC401542023 le 9 Novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de un million quatre cent mille (1.400.000) dinars à deux million deux cent quarante-cinq mille quatre cent soixante (2 245 460) dinars par l'émission de quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-six (84 546) actions nouvelles de dix (10) dinars chacune majorées d'une prime d'émission d'un montant total de un million quatorze mille cinq cent cinquante-deux dinars tunisiens (1 014 552 DT).

La libération sera effectuée dans le compte indisponible ouvert auprès de la Banque Zitouna Agence Mégrine sous le n°25012000000119965283.

Les souscriptions des actions nouvelles seront effectuées pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée.

2023R02919SANB2

Fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord

Par la Société Générale de Boissons et des industries Alimentaires

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

S.G.B.I.A.

S.A au capital de 49.550.000 dinars divisé en 495.500 actions de 100 dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : Route de Sousse - Km 6 - Z.I. 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 22 novembre 2023 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 24 novembre 2023 sous le n°23705887 - Quittance n°M080457 et du traité de Fusion-Absorption du 22 novembre 2023 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 24 novembre 2023 sous le n°23705888 - Quittance n°M080459, il a été approuvé la fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord «S.T.B.N.» par la Société Générale

de Boissons et des Industries Alimentaires «S.G.B.I.A.» telle qu'elle ressort du traité de fusion avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, dudit traité et du procès-verbal du Conseil d'Administration de la S.G.B.I.A. du 21 septembre 2023 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 24 novembre 2023 sous le n°23505886 - Quittance n°M080454, ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 30 novembre 2023 sous le n°2023181646.

2023R02922SANB2

Fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord

Par la Société Générale de Boissons et des industries Alimentaires

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.T.B.N.

S.A au capital de 1.000.000 dinars divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

Matricule fiscal : 0014237TAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0007126466

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 22 novembre 2023 enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - BEJA - le 29 novembre 2023 sous le n° 23709107 - Quittance n°M076588 et du traité de Fusion-Absorption du 22 novembre 2023 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 24 novembre 2023 sous le n°23705888 - Quittance n°M080459, il a été approuvé :

- La fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord «S.T.B.N.» par la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires «S.G.B.I.A.» telle qu'elle ressort du traité de fusion avec date d'effet le 1er janvier 2023 ;

- La dissolution de droit de la Société Tunisienne des Boissons du Nord (S.T.B.N) sans qu'il soit procédé à sa liquidation du fait que son passif soit intégralement pris en charge par la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires (S.G.B.I.A).

Un exemplaire dudit procès-verbal, dudit traité et du procès-verbal du Conseil d'Administration de la S.T.B.N. du 21 septembre 2023 enregistré à la Recette des Finances - 18, Rue Arbi Zarrouk - BEJA - le 29 novembre 2023 sous le n°23709108 - Quittance n°M076590, ont été déposés au Registre National des Entreprises de Béja le 5 décembre 2023 sous le n°2023182638.

2023R02923SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM «NEVALU»

SARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478HAM000

Suivant un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 30 novembre 2023 sous le n°23706975 quittance n°M086481 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 01 décembre 2023 sous le n°2023182235 il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2- Quitus entier définitif et sans réserve au gérant Mr Mohamed Ben Jemaa pour sa gestion au titre des exercices 2021 et 2022

3- Nomination de Mr Mohamed Ben Jemaa en tant que gérant de la société à partir du 27 novembre 2023 et pour une période de deux ans.

2023R02899SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 octobre 2023, enregistré à la recette des finances de Yasminnet le 23/10/2023, quittance n°M049340. N° d'enregistrement 23203833, madame Rabeb Bent Abdallah Wartani a vendu à Mr Nabil ben Tahar Hammami et madame Ibtissam Bent Mostfa Bssais la totalité du fonds de commerce : Salon de Thé avec les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au N°C09 et C10 résidence manarat el Médina Nouvelle Médina Ben Arous.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours (20) suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce, Salon de Thé avec les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au N°C09 et C10 résidence manarat el Médina Nouvelle Médina Ben Arous.

Cet article est publié dans le journal Echourouk du 5/12/2023.

2023R02896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des livres écrits enregistrés à la recette des finances d'Ezzahra le 28/11/2023 reçu n°M056103 bon d'inscription n°23203411 Mme Safa Chaabi n° d'identité 07128527 situé à l'Avenue ONU Hammamet a vendu à Mr Nabil Tahri titulaire de la CIN 06532873 tout le fonds de commerce à usage de Vente CCE Habillement et Prêt à Porter situé au 71 Av. H. Bourguiba identifiant unique 1379527/H.

Les oppositions sont acceptées chez Mr Nabil Tahri au 33 Bis Av. H. Bourguiba Mégrine 2033 et donc au plus tard vingt jours à compter de la

date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 01/12/2023.

2023R02897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet du 9/6/2023 quittance numéro M083850, enregistrement numéro 23203270 Monsieur Lotfi Ben Mohamed Ben Hsan Edafef a cédé le fonds de commerce (vente des fruits secs et autre) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°58 Rue Faysel Ben Abdel Aziz Hammamet à Monsieur Raouf Ben Ali Alghdiri.

Toute opposition seront faites entre les mains du vendeur sus nommé au local vendu sis au n°58 Rue Faysel Ben Abdel Aziz Hammamet au délai de 20 jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 6/12/2023.

2023R02905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Yesminet le 29-9-2023 sous le n°23203534 quittance n°M046176, Mm Allagui Lamia a cédé à Mm Chawachi Khawla un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels situé à la résidence SALMA immeuble "B" Nouvelle Medina3 n°18 Ben Arous, destiné "Restaurant Pizzeria". Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de L'acquéreur et à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3-12-2023.

2023R02906FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 3/11/2023 sous numéro d'enregistrement 23206606 quittance numéro M095524, Monsieur Majed Bououne, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°11048336 a vendu à Madame Chahinaz Bendamer, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09111300, la totalité de fonds de commerce situé au Quartier Riadh ELMMARSA Houmet Souk et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse de fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le samedi 2 décembre 2023.

2023R02907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/11/2023, enregistré à la recette des finances de Benguardane le 14/11/2023 sous le n° d'enregistrement 23201898 quittance n°M067668, Monsieur Zayen ben Enazim ZAGHDOUD, CIN n°03459701 a vendu à Monsieur Hatem ben Bechir MAGOURI, CIN n°09117590, la totalité du fonds de commerce du café de première catégorie nommé «THE CUP» sis à la route de Médenine à Benguardane.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Hatem ben Bechir MAGOURI à l'adresse sus indiquée et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 02/12/2023 au journal quotidien Alchourouk (IP223/12106).

2023R02908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente d'un fonds de commerce fait par maître Chattali Chiheb avocat à la cour de cassation signé en date du 13/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Kef le 10/5/2023 sous le numéro 2301842 quittance n°M024906, Mme Ayed Jida Bent Abdelmajid titulaire de la carte d'identité algérienne délivrée par la République Tunisienne sous le numéro de contrôle 837441071 pièce n° 000001665 valide au 12/07/2024, a vendu à Mr Cherni Touhami Ben Lakhder titulaire de la carte d'identité nationale n°03773632, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux et dont l'activité est destiné à un café exploité au local objet du titre foncier n°5009 au Kef, nommé «FOUL 7».

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de rédacteur de l'acte maître Chattali Chiheb avocat à la cour de cassation ayant son cabinet à l'avenue Hédi Chaker 7100 le Kef, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 19/5/2023.

2023R02913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé, daté le 23/5/2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 29/5/2023 sous le n°23203011, quittance n°M078304, Mr Haithem Bassoumi a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Nabil Darej ayant comme activité principale Buvette ayant comme nom Cafeteria "l Escale" situé à la Rue Taib Elazzebi Hammamet.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteur à l'adresse du fonds acquis où peuvent être reçues les oppositions dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6/12/2023.

2023R02916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 30/12/2023 rédigé par Maître Mariem Lengliz - Avocate - enregistré à la recette des finances de Radés en date du 01/12/2023 quittance n°M0622964 n° d'enregistrement 2320370 Mr Tarek Mechergui cin n°05426731 a vendu à Mr Saleh Mechregui cin n°02314306 tout le fonds de commerce sis au village méditerranéen 07 novembre Radés n°C65 exploité à la vente de légumes et fruits. Les oppositions seront admises entre les mains de Mr Saleh Mechergui à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T. déjà publié au journal La Presse en date du 7/12/2023.

2023R02918FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 15/11/2023 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 20/11/2023 quittance n°M100168, enregistrement n°23207036 la Société Espace Services Auto représentée par son gérant Imed Chourou a vendu à Rami Hadj Mansour demeurant à Boumelel Houmt Souk Jerba, le fonds de commerce destiné à la mécanique générale et électricité auto sis à l'avenue 7 Novembre houmt souk Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du FC dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 25/11/2023.

2023402883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 28/11/2023 enregistré à la R.F. Rue du Kairouan Hammam-Lif le 29/11/2023 quittance n°M063906 enregistrement n°00409488, Mme Karima Trabelsi a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 23 Rue Ali Belhouene Hammam-Lif Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Alimentation Générale : Vente Légumes Et Fruits à M. Neji Tebib.

Les oppositions sont à adresser dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT chez l'acheteur au 23 Bis Rue Ali Belhouene Hammam-Lif Ben Arous.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3 décembre 2023.

2023402884FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo le 21/8/2023 n° 051653 sous n°23303451, la société Nationale de distribution des pétroles "AGIL ENERGY" sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre de la société LES HERITIERS FATMA ET ALI BELAID «SNC» demeurant à l'Avenue de la République gouvernorat de Sousse pour une durée de deux ans à dater du 01/8/2023, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL sise à l'Avenue de la République Sousse.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société Les Héritiers Fatma et Ali Belaid représentée par Mme Leila Belaid durant leur gérance.

2023R02894FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mahdia le 17/10/2023 n°65526 sous n°23306144 la société Nationale de distribution des pétroles "AGIL ENERGY" sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre de la société ABD EL BERI DE CARBURANT «SARL» demeurant à Rejiche gouvernorat de Mahdia pour une durée de deux ans à dater du 6/10/2023, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL SISE à Rejiche.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société ABD EL BERI DE CARBURANT représentée par Mr Mohamed Karoui durant leur gérance.

2023R02895FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 8/11/2023 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 8/11/2023 quittance n°M082390 et enregistrement n°23304976 que Monsieur Hammadi Ben Mohamed Ben Youssef Souabni, titulaire de la carte d'identité nationale n°05016890, a loué à Madame Sonia Bent Mohamed Hédi Ben Jrad Jrad, titulaire de la CIN n°06246749 la totalité du fonds de commerce, sis à cité Essalam Ouled Amor Midoun Djerba et effectué pour l'activité de café de premier catégorie.

Un avis de location est paru aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du samedi le 25/11/2023.

2023R02903FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7/11/2023 enregistré à la Recette des Finances, à la Chihia Sfax, le 15/11/2023, Quittance n°M050025, Enregistrement n°23301315. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Mourad Ben Ahmed Ben Sadok Jeribi, demeurant à la route Sidi Mansour Km 6, Sfax, un fonds de commerce destiné à la vente de

viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à la route Taniour Km 6, Station Makina, Chihia, Sfax à compter du 15/11/2023.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 02/12/2023.

2023R02917FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement

Dans le Domaine de L'agriculture et de La Pêche

Suite à la décision du gouverneur de Béja en date du 22/11/2017 sous le numéro d'ordre 211/11/7000 il est constitué le groupement KWALIDYA.

Siège social : EL KWALIDYA SECTEUR ZALDO TESTOUR

Président : Mr Najib Arfaoui

Le groupement a pour mission principale :

1. La protection des ressources naturelles du périmètre et la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2. Doter les zones de leur champ d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales.

3. La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leurs orientations à l'utilisation des meilleures techniques de culture en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et d'élevage.

4. L'aide des organisations concernées par le développement agricole.

5. L'établissement de relations de coopération et échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

6. L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2023R02914APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Après réduction du prix introductif de 40%

Me. Neggazi Jamel

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ La débitrice assignée de la saisie : La Société Agricole des Fruits Idéales SAFI, en la personne de son représentant juridique, société à responsabilité limitée, son identifiant unique numéro 11620821, sise à la Rue Elaacha - Mutuelleville 1082 Tunis, faisant élection de domicile en l'étude de son avocate Me. Rabiaa Chaouech, sise au 08 Rue d'Afghanistan, par 35 rue du Liban - Lafayette - appartement numéro 1 - 1002 Tunis premier étage (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat de près de la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain d'une superficie de 7300 m², objet du titre foncier numéro 541815 Nabeul, dénommé «l'Avenir», à vocation agricole, sis au niveau de la route liant entre Grombalia et Soliman, sur lequel une usine est construite, composée de bâtiments, certains avec un plafond en fer, dont la superficie est de 246 m² et d'une hauteur de 3.88 m, d'autres bâtiments avec un plafond en ciment, dont la hauteur est de 3.13 m, et d'une superficie de 337 m² et d'autres bâtiments d'une hauteur de 4.40 m, d'une superficie de 514 m², contenant des frigos d'une superficie est de 274 m². Le bien immobilier est composé aussi d'espaces, de passages pavés de siège mural d'une superficie de 101 m et un local de gardiennage d'une superficie de 7 m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est fixé à neuf cent soixante trois mille et neuf cent Dinars (963 900 d 000) ainsi que le frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi huit janvier deux mille vingt quatre (8/01/2024) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R02901VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

MF : 513984/C/A/P/000

Le poursuivant : BTK, poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au 10 bis avenue Mohamed V Tunis RC B152691996.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème étage B3.1 Montplaisir Tunis MF : 513984/C/A/P/000.

La partie saisie : Mme Saida Belgasmi CIN 05420021 demeurant au 07, Rue Dogga - El Kram Ouest - Tunis et au 219 avenue Habib Bourguiba le Kram

Objet de la vente : L'ensemble de la propriété dénommée «ALPHONSE 1» objet du titre foncier n° 119897 Tunis. Il s'agit d'un appartement résidentiel au dernier étage n°5 de l'immeuble sis à l'Avenue Daghbaji, n°22, Tunis d'une superficie de 111 m².

Mise à prix : Dix neuf mille neuf cent quatre vingt dinars (19.980dt000).

Date et lieux de l'adjudication : 02 Janvier 2024 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023R02904VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Monji Ben Abdelmajid Kamel, Boucher, CIN 01277074, demeurant à la route Taniour km 2.5 Sfax et à route Kaied Mhamed km4.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain d'une contenance de 12030m² sis à Henchir Sidi Salah Jbeniana Sfax délimité de coté nord par le temple de Sidi Salah du coté est par une entrée, du coté nord une route et une entrée, du coté ouest Abdallah Mastouri, il est clôturé de 3 cotés par un mur et du coté nord par des barres métalliques, il contient 6 oliviers au coté nord est une maison d'une superficie de 168m² composée de 2 vérandas, un hall, un salon, une cuisine, une salle d'eau dont le sol en parterres, 3 chambres dont le sol en ciment, une réserve d'eau au coté ouest, un puits et un bassin au coté sud de la maison et au coté ouest du terrain se trouve une étable.

Mise à prix : (273.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 15/01/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01511VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

1) LA SOCIETE SADEF, société anonyme, identifiant unique n°1148547D siège social à la pépinière Elan Technologique 8100 Nabeul, (débitrice principale et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

1) La totalité des parts dans La propriété dénommée «TERRE SASSI» objet du titre foncier n°561983 Nabeul, superficie totale 9806 m² (9806 parts), situé à Béni Khiar délégation Nabeul, terrain rectangulaire d'une superficie 5000 m², coupés au fond de la parcelle n°1 objet du titre foncier n°561983 Nabeul avec une première partie d'une superficie de 925 m² non construite et deuxième partie clôturée, son entrée du coté ouest avec deux grandes portes et deux petites portes en fer, cette partie contient une usine de distillation d'eau pur de parfum sur son toit charpente métallique le sol cimenté d'une superficie de 902 m² dispose d'un puit profond et d'une salle de chaudière, d'une salle poste de transfo d'une superficie de 30 m², d'un réservoir d'eau profonde de 3 mètres d'une superficie de 34 m² refroidisseur, il dispose d'une administration composée d'un bureau, toilette, une salle d'attente carrelée et

des portes et fenêtres en aluminium d'une superficie de 26 m², avec chambre de gardien, d'une superficie de 23 m² et un bâtiment sa fonction d'une superficie de 349 m² et une maison entièrement construite d'une superficie de 122 m² et un bâtiment en cours de construction d'une superficie de 62 m², la propriété est raccordé au réseau de gaz naturel et équipés d'eau potable et électricité, un réseau d'évacuation des eaux, il comporte un passage cimenté d'une superficie de 1111 m², il est bordé à l'Est par une propriété des tiers, En face le reste du titre foncier n°516983 Nabeul, au fond la propriété de Sassi, Ouest il y a une route dans une partie et une propriété des tiers dans l'autre partie.

2) La totalité des parts non précisées dans la propriété dénommée «ROUTE COMMUNE» objet du titre foncier n°561985 Nabeul, superficie totale 560 m² (560 parts) situé à Béni Khiar délégation Nabeul, constituée d'une seule parcelle du titre foncier mère n°507911 Tunis, représentée par une route délimitée au fond le reste de la parcelle n°1 objet du titre foncier n°561983 Nabeul, Est parcelle n°2, Ouest et en face parcelle n°4 (route).

Mise à prix est fixée à 2.064.765.000 DT en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 3 Janvier 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Nabeul au palais de justice de Nabeul.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023402881VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhouane EL AYBA

Avocat à la cour de cassation

Rue Lac Victoria - Immeuble Lac des Cygnes

Tour B - 1er Etage - Les Berges du Lac - Tunis

Tél : 216 71 964 953

Le créancier saisissant : La banque Nationale Agricole, Société Anonyme, R.C.N° B 142431996, Identifient unique 123L Tunis, en la personne de son représentant légal, dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur saisi : Société "YESMINE", SARL, R.C. n°B27102652010, Av Mohamed Ghazali route de Msaken Messaadine.

L'avocat poursuivant : Maître Radhouane El Aiba, CIN 02972237, MF 000PA610101/Z Rue du Lac Victoria, Immeuble Lac des Cignes Tour B 1er étage les Berges du Lac.

L'immeuble destiné à la vente : L'immeuble dénommé "Neila" objet du titre foncier 113440 Sousse, d'une superficie de 291 m² sis au bord de la Rue Sidi Abdelhamid Sousse, c'est une villa (Triplex Style Américain) : R.C comme une grande usine, et trois étages pour habitation.

La superficie du terrain sur lequel est construit l'immeuble est de 291 m².

La mise à prix : la mise à prix de l'immeuble est fixée à (1.470.000,000 d).

La date de la vente : La vente aux enchères est fixée pour le jeudi 11/01/2024 à 9h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite des lieux : La personne intéressée peut visiter les lieux tous les jours.

2023402910VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de désignation de 2 séquestres

SOCIETE SAVON ABOU WALID

RNE : 0644910K

CNSS : 234417-65

Par sa décision du 20-11-2023, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé la désignation de Messieurs Faouzi Ben Salem et Ridha Mejbri séquestres de la société SAVON ABOU WALID pour diriger la société en respect de la décision de la désignation et de la réglementation en vigueur.

Monsieur Omar Maaref est désigné juge contrôleur.

2023T01159VEPA2

Décision de désignation de 2 séquestres

SOCIETE SAVOLIVE

RNE : 1216796B

CNSS : 329548-39

Par sa décision du 20-11-2023, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé la désignation de Messieurs Faouzi Ben Salem et Ridha Mejbri séquestres de la société SAVOLIVE pour diriger la société en respect de la décision de la désignation et de la réglementation en vigueur.

Monsieur Omar Maaref est désigné juge contrôleur.

2023T01160VEPA2

Avis au public

En vertu d'un jugement en référé émanant du tribunal de 1ère instance de Siliana sous le Num 8653/2023 en date du 18 octobre 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommé liquidateur en justice sur héritage de Mr Sassi Ben Bechir Ben Salah Bouzayen.

Tél : 22513137 - 26224860

2023T01166VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de procès-verbal de l'AGE de la société subatomic technologies daté le 29/11/2023 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina sous le numéro 23505989, il a été décidé la dissolution de ladite société et nomination d'un liquidateur Monsieur Najeh Sghaier, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 58 avenue Habib Bourguiba «centre Mégrine» Bloc G 3ème étage Mégrine - 2033 Ben Arous.

Cette annonce a été déposée au registre des entreprises sous le n°2023182436.

2023R02902VEPA2

Décision de nomination d'un séquestre judiciaire sur la société

Société Industries Alimentaires de Tunisie

Identifiant Unique : 610325P

En vertu de la décision du Président du Tribunal de première instance de Ben Arous, incluse sous le n° 15951 en date du 4 décembre 2023, il a été décidé de nommer M. Riadh Stambouli en tant que séquestre judiciaire sur la société IAT, pour gérer les affaires de la société provisoirement jusqu'à extinction de l'objet sous le contrôle du Juge commissaire Mme Maryam Khemiri.

2023R02924VEPA2

Faillite

Société NOVOPENT TUNISIE

Rue Ibn El Jazzar - Immeuble Bouzaabia 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1369432/W

Le tribunal de première instance de Sousse a prononcé, à la date du 3/10/2023, un jugement de faillite de la Société NOVOPENT TUNISIE et la nomination de Mr. Sadok Mosbah liquidateur.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances dans un délai de trente jours (30) à partir de la date de cette annonce à l'adresse suivante : 12 Rue Menvielle 4000 Sousse.

Tél : 99961170

2023S01445VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société VERTEX

Au capital de : 300 000 D

Siège social : 47 Rue Farhat Hached Tunis

Identifiant Unique : 0012560T

Dans le cadre du Jugement de Faillite n°1 émanant du Tribunal de première instance de Tunis en date du 9/01/1997 relatif à la Société VERTEX, et suivant la décision de la chambre du Conseil au Tribunal de première instance de Tunis en date du 29/11/2023, il a été décidé le remplacement du Syndic de faillite Bechir Ben Attia par l'Expert Ameur Mansour en qualité de Syndic de faillite de la dite société.

2023402882VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KARTHAGO INVEST

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0877193X

Les actionnaires de la société Karthago Invest sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 29 décembre 2023 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à la rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022

- Approbation des conventions règlementées

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs en vue de formalités.

2023R02900SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2022

SOCIETE RELAIS PALAIS DE TUNISIE

S.A au capital de 7.430.000 dinars

28 Rue 8600 Immeuble El Kronfel - 1er étage - ZI Charguia 1, Tunisie

Identifiant unique : 0736168N

Les actionnaires de la Société «RELAIS PALAIS DE TUNISIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 5 janvier 2024 à 10H à l'hôtel AL HAMBRA Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2022;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022;

3- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus à donner au Conseil d'Administration;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

8- Fixation des jetons de présence;

9- Pouvoirs pour formalités.

2023R02909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les Actionnaires de la Société SORIL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 6 janvier 2024 à 10H au Cabinet Wajdi KOUBAA sis International City Center 3 Bloc B, 1er Etage, Bureau N° B-1-3, Centre urbain nord 1082 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation;

2. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020 - 2021 - 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées et relatives aux exercices 2020-2021-2022 ;

4. Quitus aux administrateurs relatif aux exercices 2020-2021-2022 ;

5. Pouvoirs pour formalités.

2023R02915SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DELTA CUISINE SA

Au capital de 3.500.000 dinars

Boulevard du Maghreb Arabe Charguia 1 Tunis

Matricule Fiscal : 0601525 V/A/M/000

Affiliation CNSS : 209392-66

Messieurs les actionnaires de la société DELTA CUISINE S.A sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le vendredi 29 décembre 2023 à 11h heures au siège de l'usine de la société : Lot 125 ZI M'ghira 2 Fouchana 2082 Ben Arous.

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est le suivant :

1. Approbation des conditions de convocation et entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société Delta cuisine et celui du Groupe Delta cuisine pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.

4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.

5. Renouvellement et approbation des conventions des sociétés liées.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

11. Approbation de la décision et du budget d'extension du programme de mise à niveau 3.

12. Approbation de la nouvelle répartition des rémunérations des dirigeants entre les sociétés du groupe.

13. Approbation de l'état d'avancement de la société dans la mission de la levée des fonds

14. Pouvoir pour formalités.

2023R02929SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

UBCI BOURSE

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 dinars tunisiens

Siège social : 74 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 0425329 H

Les actionnaires de la société UBCI BOURSE sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 31 décembre 2023 à dix heures (10h00) au siège de la société sis au 74 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion absorption.

3. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de UBCI Bourse et de CCF, du rapport du Commissaire aux Apports, du rapport du commissaire aux comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion.

4. Approbation de la fusion absorption de UBCI Bourse par CCF.

5. Dissolution sans liquidation de la Société.

6. Approbation de la délégation de pouvoirs faite au Directeur Général.

7. Pouvoirs pur formalités.

Conformément à l'article 418 du Code des Sociétés Commerciales, les documents relatifs à l'opération de fusion absorption sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés étant précisé que ces documents ont été déposés au siège de la Société depuis le 31 octobre 2023 et ce conformément au JORT numéro 126 du 31 octobre 2023.

2023R02938SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COFIB CAPITAL FINANCES

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 TND

Siège social : 25 Rue Docteur Calmette 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0432569Q

Les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 31 décembre 2023 à dix heures (10h00) au siège de la société sis au 25 Rue Docteur Calmette 1082 Tunis Mahrajene, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion absorption.

3. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de UBCI Bourse et de CCF, du rapport du Commissaire aux Apports, du rapport du commissaire aux comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion.

4. Approbation de la fusion absorption de UBCI Bourse par CCF.

5. Augmentation du capital social par l'émission de nouvelles actions.

6. Modification de la dénomination sociale.

7. Pouvoirs pour formalités.

Conformément à l'article 418 du Code des Sociétés Commerciales, les documents relatifs à l'opération de fusion absorption sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés étant précisé que ces documents ont été déposés au siège de la Société depuis le 31 octobre 2023 et ce conformément au JORT numéro 126 du 31 octobre 2023.

2023R02939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Nationale de Distribution des Pétroles «AGIL ENERGY»

Société anonyme

Au capital de 96 500 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique - 1003 - Cité El Khadra - Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans un hôtel au Grand Tunis le jeudi 28 décembre 2023 à 9h30 du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2022.

2. Cooptation et Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

3. Lecture & Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

5. Lecture & Approbation des états financiers de l'exercice 2022 et des états financiers consolidés de l'exercice 2022.

6. Approbation des opérations et conventions réglementées de l'exercice

2022, visées par l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

7. Affectation du résultat net de l'exercice 2022.

8. Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2022.

9. Quitus aux Administrateurs.

10. Délégation de publication.

2023R02949SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du lundi 18 décembre 2023

Société de Recherches et d'Exploitation Des Pétroles en Tunisie

Au siège de LA SEREPT à Tunis

MF : 6194-D

Messieurs les actionnaires de la Société de Recherches et d'exploitation des Pétroles en Tunisie (SEREPT), société anonyme au capital de 7 217 320 DT, dont le siège social est sis 8, rue Slimène Ben Slimène, 2092 El Manar 2 à Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 18 décembre 2023 à 15H au siège social de la SEREPT à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des actionnaires de tenir, dans la même Journée, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et celle du Conseil d'Administration (N°330) ;

2. Approbation des actionnaires de tenir la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire après les délais fixés par l'article 33 des statuts ;

3. Ratification de la cooptation d'administrateurs ;

4. Information ou déclaration des fonctions d'administrateur et/ou de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et/ou le Président Directeur Général ;

5. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2022 ;

6. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 28 des statuts ainsi que l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

7. Examen et Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8. Quitus aux administrateurs ;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

10. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

11. Désignation du commissaire aux comptes (exercices 2023, 2024 et 2025).

2023X01560SANB3

Société Comptoir Général du Matériel Industriel Plus

«COGEM PLUS»

S.A

Capital de 500.000 dinars

Siège social : 130 Avenue Louis Braille Cité El Khaddra 1003 Tunis

MF : 0736450M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Général Du Matériel Industriel Plus «COGEM PLUS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui se tiendra le samedi 30 décembre 2023 à 10h du matin au siège social de la société situé au 130 Avenue Louis Braille Cité el Khaddra 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation s'il y'a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatif à l'exercice comptable 2022.

- Approbation s'il y'a lieu des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023402890SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles "Grandes cultures"

49 avenue Farhat Hached - Tunis 1000RP

Capital : 246 303,000 dinars

Matricule fiscal : 033497VPM000

Registre de commerce : B158721998

Le président du conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles «Grandes Cultures» a le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi le 5 Janvier 2024 à 10h au siège social de la Société Mutuelle des Services Agricoles «Grandes Cultures» sis au 49 avenue Farhat Hached - Tunis 1000 RP et dont l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale réunie le 16 juin 2022.

2) Lecture des rapports moral et financier de la société pour l'exercice des années 2022-2023.

3) Présentation de la partie non accomplie du plan de sauvetage ainsi que les solutions à appliquer en vue de l'accélération de la procédure de sauvetage

4) Présentation du dossier de nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice des années 2020-2021/2021-2022/2022-2023.

5) Examiner les mesures disciplinaires à prendre à l'encontre des adhérents qui ont commis des infractions à l'égard de la société Mutuelle Centrale "GC".

En cas de non réunion du quorum légal à cette date, une deuxième assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 26 janvier 2024 à 10h au siège de l'union Tunisienne de l'Agriculture et de la pèche sis à la rue Al-Mouazara, Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis.

Le présent avis tient lieu d'une convocation personnelle adressée à chaque adhérent pour assister à la première et à la deuxième assemblée.

Tout adhérent à la Société Mutuelle Centrale peut prendre connaissance des procès-verbaux du conseil d'Administration, des états financiers ainsi que des rapports du commissaire aux comptes au siège de la Société Mutuelle.

2023T01169SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26/12/2023

Société "SMCSAM"

Siège social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadra Tunis

Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000

Messieurs les adhérents de la SMCSAM "LITASSOUIK" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mardi 26/12/2023 à 10 heures du matin au siège de la société sis au : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003, Cité El Khadra Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Vérification de paiement de souscription de chaque adhérent, et approbation de la liste finale des adhérents.

2- Lecture et discussion des rapports de gestion et financier sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

3- Lecture et discussion des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

4- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2020-2021-2022.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

La présence de l'adhérent est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque adhérent peut délivrer un mandat de représentation à un autre associé, comme le stipule le statut de l'SMCSAM "LITASSOUIK".

2023R02928SODB3

Avis aux adhérents

Société mutuelle Centrale des viandes et des Eleveurs

96 rue Wardia, 1009 Tunisie

Capital social : 5060 dinars

Identifiant unique : 0005288E

Dans le cadre du processus de mise à jour de la liste des adhérents de la Société mutuelle Centrale des viandes et des Eleveurs, et conformément à l'article 40 des statuts des Sociétés mutuelles Centrales et aux articles Neuf, dix et dix-huit de la Loi n°94 du 2005 du 18 octobre 2005 relative aux sociétés mutuelles de services agricoles.

Vous êtes priés de vous présenter en urgence au siège social de la Société mutuelle Centrale des viandes et des Eleveurs, sise au 96 rue Wardia, 1009 Tunisie, dans un délai de 15 jours à compter de date de publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, afin de mettre à jour vos données personnelles dans le registre des adhérents et transmettre votre dossier à l'attention de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue ultérieurement pour étudier et actualiser la liste des adhérents de la société mutuelle centrale des viandes et des éleveurs.

2023S01140SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Soltani Abdelhak au profit de son grand père feu Romdhane Soltani CIN n°03784384, a perdu le titre de propriété n°534387/04, pour le titre foncier n°16844 Le Kef situé à Eddehmani.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Mutuelleville le 01/12/2023.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/12/2023.

2023T01167DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Soltani Abdelhak au profit de son grand père feu Romdhane Soltani CIN n°03784384, a perdu le titre de propriété n°65266/04, pour le titre foncier n°23356 Le Kef situé à Eddehmani.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Mutuelleville le 01/12/2023.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/12/2023.

2023T01168DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Abdellatif Ben Abdessalem Ben Mohamed Idriss CIN 01128508; Déclare la perte de son titre de propriété 4350/15 du 13/4/2009 objet du titre foncier 35225 Monastir : attestation de perte n°500 du 29/11/2023.

2023S01440DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mahmoud Ben Abdessalem Ben Mohamed Idriss CIN 04015276 ; Déclare la perte de son titre de propriété 4349/15 du 13/4/2009 objet du titre foncier 35225 Monastir : attestation de perte n°499 du 29/11/2023.

2023S01441DIVD2

Avis

Mme Majida Bent Abdallah Chaour titulaire de la C.I.N n°01149200 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 547 m² renfermant une maison à la route d'Agareb km 7 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01554DIVD2